
BILAN DE L'ANNÉE DE L'ASSURANCE RÉCOLTE 2008

RÉGION ADMINISTRATIVE DE LA MONTÉRÉGIE

Publié par La Financière agricole du Québec

Février 2009

Le début de la saison 2008 dans la région de la Montérégie s'annonçait favorable à la production agricole, avec peu de dommages hivernaux, des semis hâtifs et une bonne levée des plantes. Toutefois, les pluies fréquentes et parfois abondantes du mois de juin à la mi-août et les températures fraîches ont nui aux plantations et aux semis tardifs, au développement des cultures et au déroulement des récoltes de l'été, particulièrement celles du foin. De plus, les épisodes de grêle et de vents violents, l'ensoleillement limité, l'excès d'humidité et les maladies ont causé des dommages par endroits. À l'automne, le déroulement des récoltes a cependant été facilité par de bonnes conditions climatiques. Globalement, les rendements ont été autour des moyennes, mais de qualité inférieure. Pour indemniser les producteurs et productrices de la région des pertes subies, La Financière agricole du Québec a versé des sommes totalisant 14 579 400 \$ en assurance récolte. Les valeurs totales assurées en 2008 étaient de 426 015 300 \$. Les contributions versées par les adhérents s'établissaient à 11 545 200 \$.

En détail

Les conditions hivernales, sauf exception, ont été propices à la survie à l'hiver des prairies, des plants de petits fruits et des pommiers. Au printemps, les travaux de semis et de plantation se sont déroulés dans les temps habituels et dans de bonnes conditions. Le climat a été adéquat pour la germination, la levée et le début de croissance des cultures annuelles. On a observé également une belle floraison, de bonnes conditions de pollinisation et un bon développement des pommes et des petits fruits. Toutefois, le temps instable, fréquemment pluvieux et orageux, qui a caractérisé les mois de juin, de juillet et la première moitié d'août a nui aux plantations et aux semis plus tardifs, au développement des cultures et au déroulement des récoltes de l'été. Ainsi, la croissance des cultures annuelles n'a pas été

optimale, et les récoltes ont été retardées, particulièrement celle des céréales et des légumes de transformation. De plus, des épisodes de grêle et de vents violents, ont causé des dommages importants dans les vergers et les cultures maraîchères. Les travaux aux champs et les traitements phytosanitaires ont été difficiles. La première fauche de foin a été ralentie ou arrêtée par les pluies fréquentes, soutenues et parfois abondantes, qui ont également eu un impact sur les fauches subséquentes. Ces conditions d'humidité excessive ont de plus favorisé le développement des maladies. Cependant, la fin de l'été et l'automne ont été favorables à la majorité des récoltes, mais l'arrivée tardive du gel généralisé et les pluies abondantes qui ont suivi à la fin d'octobre ont nui à la récolte du maïs-grain.

Dans les cultures maraîchères, les pluies incessantes et le manque d'ensoleillement de l'été ont occasionné, en plus de l'asphyxie du système racinaire, le développement de maladies bactériennes et fongiques. De plus, les épisodes de grêle et de vents violents survenus en juin, principalement dans le secteur de Saint-Jean-sur-Richelieu, ont entraîné des dommages d'intensité variable. Aussi, les pluies très abondantes du début d'août, dans le secteur de Saint-Hyacinthe, ont causé d'importants dommages, surtout pour les légumes fruits et les légumes racines. La grêle a également causé beaucoup de dommages dans certains champs. Par ailleurs, l'excès de chaleur de la fin d'août et du début de septembre a occasionné des dommages pour certains légumes feuillus (chou-fleur). Les plantations tardives ont souffert du manque de chaleur à l'automne. Dans l'ensemble, les rendements et la qualité ont été inférieurs aux moyennes. Quant aux légumes de transformation, l'excès de pluie a retardé les derniers semis de haricots. De plus, pour cette culture et les pois, il a causé le jaunissement des plants ainsi que la pourriture des racines. Compte tenu des semis tardifs et de la maturité retardée, les dates limites de récolte du maïs sucré et des haricots de

transformation ont été prorogées dans le secteur de La Prairie. Conséquemment, les rendements ont été d'inférieurs aux moyennes à autour de celles-ci. Malgré la verse causée par l'excès de vent par endroits, en fin de saison, et certains retards de croissance, le maïs sucré a été moins affecté par l'excès de pluie, de sorte que les rendements ont été supérieurs à la moyenne. Les indemnités totales pour les cultures légumières se chiffrent à 8 850 500 \$, dont 6 946 300 \$ pour les cultures maraîchères et 1 904 200 \$ pour les légumes de transformation.

La récolte des céréales a été retardée à cause des pluies fréquentes, ce qui a occasionné une germination du blé sur l'épi. L'excès d'humidité a favorisé la présence de maladies et de toxines, surtout pour le blé et l'orge. Somme toute, les rendements des céréales varient d'inférieurs aux moyennes à autour de celles-ci, mais de qualité moindre. La levée et la croissance du haricot sec ont été très affectées par l'excès de pluie. Dans plusieurs champs, les plants ont stagné et développé peu de gousses, de sorte que les rendements ont été très inférieurs à la moyenne. Les conditions pluvieuses de l'été ont entraîné le jaunissement des plants de soya et favorisé le développement de maladies, particulièrement la pourriture sclérotique. Les périodes de grêle des mois de juin et juillet ont nui au développement et aux rendements, surtout dans le sud-est de la région. Les rendements du soya ont été d'inférieurs à la moyenne à autour de celle-ci, et de qualité moindre. Le temps pluvieux, le manque d'ensoleillement et les températures plutôt fraîches ont fait en sorte que la maturité du maïs a été atteinte de justesse dans certains secteurs. Ailleurs, le gel mortel survenu tard en saison (mi-octobre) et les précipitations abondantes qui ont suivi ont retardé les récoltes, ce qui a nécessité le report de la date limite de récolte. Globalement, les rendements ont été très variables dépendamment des secteurs, des dates de semis et des conditions de drainage des terres. Pour l'ensemble de ces cultures, les indemnités se chiffrent à 2 685 800 \$, dont 1 014 100 \$ pour le maïs-grain, 823 300 \$ pour le soya et 431 500 \$ pour le haricot sec.

Plus en détail, notons que la saison a bien débuté pour la production fourragère, avec peu de dommages hivernaux et un départ rapide de la végétation. Cependant, les conditions climatiques qui ont suivi n'ont pas été favorables à la récolte du foin. Les pluies fréquentes de la fin de mai à la mi-août ont compliqué et retardé la récolte de la première fauche de foin, ce qui a occasionné des pertes de qualité. La période de récolte de la première fauche ayant été plus longue que la normale, cela a eu pour effet de diminuer la période de croissance du foin des deuxième et troisième fauches. Somme toute, à des niveaux variables selon la localisation géographique,

le rendement global a été supérieur à la moyenne, mais la qualité du foin, inférieure. Le 6 février, 1 415 600 \$ étaient versés aux producteurs et productrices pour les pertes de foin.

La récolte des pommes a été bonne, sauf dans les vergers touchés par la grêle en début de saison. On rapporte toutefois des pertes de qualité par endroits causées par la tavelure. Les pluies abondantes ont favorisé un bon calibre des fruits, et les températures froides à l'automne ont permis une belle coloration. Les indemnités se chiffrent à 1 148 800 \$. Malgré certaines difficultés en cours de saison (l'asphyxie des racines, l'hypertrophie des lenticelles et la pourriture des tubercules) causées par l'excès d'humidité, les conditions automnales ont favorisé la récolte des pommes de terre, l'assèchement des sols s'étant produit à compter de la mi-août. Les rendements ont été autour de la moyenne et les indemnités se chiffrent à 391 200 \$.

Les récolte du miel et des fraises ont été bonnes tandis que les framboises ont subi des pertes importantes du à l'excès de pluie et d'humidité.

DIRECTION DE L'INTÉGRATION DES PROGRAMMES,
EN COLLABORATION AVEC LES CENTRES DE SERVICES
DE GRANBY, DE LA PRAIRIE, DE SAINT-HYACINTHE
ET DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

1 800 749-3646